

**Procès-verbal du conseil municipal
du 23 janvier 2023**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Suppressions et créations d'emplois**
 - 2. Frais de déplacements pour catégorie C**
 - 3. Proposition d'un distributeur de pizzas**
 - 4. Aliénation de deux chemins ruraux suite à enquêtes publiques**
 - 5. Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- Questions diverses.**

A 19H, M. le Maire qui préside la séance, fait l'appel des conseillers et vérifie que le quorum est atteint.

Présents :

Mmes DIGOIN, LEMAIRE, PENAUD, PERES, RIOUBLANC, TOURNADE.
Mrs. ARNAUD, AVIGNON, BERNARD, BLEUEZ, DUMONTANT, DURAND,
FIALAIRE, TOURADE

Excusée :

Mme LABOURIER.

Secrétaire de séance : M DUMONTANT.

Le quorum étant atteint, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil datant du 12 octobre 2022.

M. le Maire demande au conseil si ce PV doit faire l'objet de modifications.

Aucun changement demandé. M. le Maire soumet donc le PV au vote.

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Le PV est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose, encore une fois, une modification de l'ordre du jour.

Cela consiste à ajouter les points suivants à l'ordre du jour initial :

- **Groupes électrogènes pour l'Ukraine.**
- **Place de La Croix et poids-lourds.**

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Suite à ce vote, l'ordre du jour est donc le suivant :

- 1. Suppressions et créations d'emplois**
- 2. Frais de déplacements pour catégorie C**
- 3. Proposition d'un distributeur de pizzas**
- 4. Aliénation de deux chemins ruraux suite à enquêtes publiques**
- 5. Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- 6. Groupes électrogènes pour l'Ukraine.**
- 7. Place de La Croix et poids-lourds.**
- 8. Questions diverses**

1. Suppressions et créations d'emplois

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de supprimer et de créer des postes au tableau des effectifs :

-Suppression d'un poste à temps complet de secrétaire de mairie, dans le cadre d'un départ à la retraite.

- Suppression d'un poste de secrétaire de mairie à temps partiel et création d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet, toujours occupé par la même personne, à compter du 1^{er} mai 2023.
- Poste d'ATSEM. Suppression d'un poste à 17,50h hebdomadaires annualisées et création d'un poste à 19,50h hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} avril 2023.
- Poste de cantinière, poste qui passe de 26,50h hebdomadaires annualisées à 28,50h hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ces suppressions et créations de postes.

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

2. Frais de déplacements pour catégorie C

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération autorisant le dédommagement des agents de catégorie « C » de leurs frais de transport, lorsque ceux-ci sont contraints de prendre leur véhicule personnel pour se rendre dans un lieu autre que leur lieu habituel de travail pour des raisons professionnelles. Il peut s'agir d'un stage, d'une visite auprès du médecin du travail, d'une mission particulière, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord afin d'autoriser le dédommagement des frais de transport des agents de catégorie C, dans les conditions édictées ci-dessus.

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

3. Proposition d'un distributeur de pizzas

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur LEROY Arthur, d'installer dans le bourg de Blessac un distributeur à pizzas qui semble faire partie d'une chaîne « Just Queen ».

L'installation de ce distributeur est prise en charge par « Just Queen ». Un bail signé avec la commune assure un loyer annuel de 2 400€ pour l'utilisation du terrain. L'emplacement reste à définir. Tout cela peut paraître alléchant, mais il nous faut malgré tout nous poser la question suivante :

La question se pose si ce distributeur ne nuit pas au commerce déjà existant sur la commune.

De plus, il existe sur la commune la plus proche, Aubusson, un certain nombre de pizzerias qui offrent ce même service. Ces commerces peuvent également pâtir de cette implantation sur Blessac. Les communes proches d'Aubusson ont tout intérêt à ce que les commerces d'Aubusson restent attractifs et économiquement viables.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce défavorablement sur l'installation de ce distributeur de pizzas sur la commune de Blessac.

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 0**
- **Contre : 14**
- **Abstentions : 0**

4. Aliénation de deux chemins ruraux suite aux enquêtes publiques

M le Maire fait part au Conseil que les enquêtes d'utilité publique concernant l'aliénation des deux chemins ruraux (la Borne et venelle de la Faurie) sont revenues sans qu'aucun motif interdisant la vente n'ait été relevé.

Aussi, le conseil peut délibérer pour confirmer la décision du Conseil d'aliéner ces chemins et poursuivre la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

5. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Il est demandé à la mairie de désigner un élu comme correspondant incendie et secours. Alexandre Avignon, conseiller municipal et sapeur-pompier volontaire, propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Alexandre Avignon, comme correspondant incendie et secours.

Vote :

- **Nombre de votants : 14**
- **Pour : 14**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

6. Groupes électrogènes pour l'Ukraine

M le Maire fait part au Conseil qu'une grande campagne est lancée sur l'ensemble du territoire français notamment par l'Association des Maires de France, relayée principalement en Creuse par la Préfecture, l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse, l'Association des Maires Ruraux de la Creuse, le Conseil Départemental, etc. pour récolter des groupes électrogènes afin d'aider les Ukrainiens qui, du fait de la guerre, vivent dans le froid et l'obscurité.

Cette opération s'appelle : « UNE MAIRIE UN GROUPE ELECTROGENE ».

M le Maire rappelle le drapeau de l'Ukraine accroché au fronton de la mairie pour affirmer un soutien à ce pays et à sa population et qu'il serait bien de compléter ce geste

symbolique par un acte concret. Aussi en s'associant à ce geste de don de générateurs, notre commune pourrait concrétiser sa volonté de solidarité au peuple ukrainien. Ne possédant pas de groupe électrogène, la commune de Blessac peut faire un don correspondant au prix de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de faire un don d'une valeur de 500,00€ à l'opération « Une Mairie, un Groupe Electrogène ».

Vote :

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

7. Place de La Croix et poids-lourds

M le Maire fait part au Conseil qu'à plusieurs reprises, et depuis plusieurs mois, il a été interpellé par les personnes qui habitent place de La Croix. Celles-ci subissent des désagréments et des préjudices causés par le stationnement, parfois « anarchique », des poids-lourds et par des comportements parfois irrespectueux de certains routiers.

Il a été également constaté des dégradations que causent certains camionneurs en manœuvrant pour se garer sur cette petite place : dégradation des accotements, ornières importantes, panneaux tordus, bitume arraché, bordures de trottoir abîmées, etc.

Un panneau a été mis en place depuis plusieurs mois, pour signaler aux chauffeurs routiers que si les lieux et les personnes n'étaient pas respectés, la place de La Croix serait interdite aux poids-lourds.

M le Maire précise qu'il serait facile d'interdire l'accès de cette place aux poids-lourds si ceux-ci ne participaient pas à une économie locale, le Relais des Forêts.

Après en avoir discuté, puis en avoir délibéré, le conseil prend la décision d'interdire l'accès de cette place aux poids-lourds.

Vote :

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Questions diverses :

-M. le Maire évoque la distribution du bulletin communal qui devra être terminée cette semaine.

-A la suite d'une demande de riverains, le conseil valide le principe d'avancer le panneau d'entrée de Blessac, route de la Forêt, afin que les nouvelles constructions du secteur soient comprises dans le bourg.

-Un nouveau point est fait sur la route départementale qui passe sur la digue de l'étang, situé dans le bourg.

-Des nouveaux containers jaunes sont demandés pour le hameau des Barbaris.

-M. Bernard évoque les chantiers forestiers en cours sur la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H45.
